



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PORTNEUF  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

## **AVIS DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 459-19**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 400-12 AFIN D'AUTORISER L'USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION RÉSIDENCE DE TOURISME DANS LA ZONE RA/A-1**

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**

**QUE** le 3 juin 2019, le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté le Règlement numéro 459-19 modifiant le règlement de zonage n° 400-12 afin d'autoriser l'usage complémentaire à l'habitation résidence de tourisme dans la zone RA/A-1. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, durant les heures de bureau.

Saint-Léonard-de-Portneuf le 3 septembre 2019.

Nancy Clavet  
Directrice générale et secrétaire-trésorière